



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2025-1128

Objet : Nantes – 119 avenue du Bout des Landes – Déclassement de la parcelle cadastrée OY554. Cession à Madame BEUGNON

Réf. : 3.5.1 + 3.2.1

## Décision

**La Présidente,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière, articles L141-1 et L141-3,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.1.2. a) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser toute cession immobilière, ou tout apport en nature, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires, lorsque le montant du bien (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique), hors indemnités et frais d'acte ou de procédure, est inférieur à 180 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 08 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant l'extrait du plan cadastral, référencé 17161M en date du 9 décembre 2024 portant sur la création de la parcelle cadastrée OY554(229 m<sup>2</sup>) issue du domaine public métropolitain,

Considérant l'accord écrit de Madame Beugnon reçu le 07 novembre 2025 portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée OY554 (229 m<sup>2</sup>) située 119 avenue du Bout des Landes sur la commune de Nantes dans les conditions proposées,

Considérant que la désaffection de cette parcelle ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ladite rue,

Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffection,

Considérant l'avis de la Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du Départements de la Loire-Atlantique, pôle d'évaluation domaniale, n°2024-44109-26728 en date du 22 avril 2024 portant sur une valeur vénale à 15 euros/m<sup>2</sup>, soit 3300 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

Considérant que la valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 180 000 euros HT,

**Décide**

Article 1. Nantes – 119 avenue du Bout des Landes – Déclassement de la parcelle cadastrée OY554, située 119 avenue du Bout des Landes sur la commune de Nantes.

Article 2. Cession du dit bien à Madame BEUGNON – Surface : 229 m<sup>2</sup> - Montant de la cession : 15€/m<sup>2</sup> soit 3300€. Les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de Madame BEUGNON.

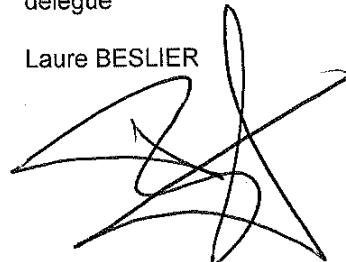
Article 3. Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de fonctionnement sur l'opération n°2021-2248, libellée 'Gestion foncière pôle Erdre et Cens'.

Article 4. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **21 NOV. 2025**

Pour la Présidente  
Le membre du bureau métropolitain  
délégué

Laure BESLIER



mis en ligne le :

**26 NOV. 2025**

mis en ligne :

**26 NOV. 2025**